

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Plan Mobilité : Augmentation de la capacité et mise en accessibilité de la station de métro Saint-Charles.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à la RTM une subvention de 14 000 000 € pour le financement des études et travaux d'augmentation de la capacité et mise en accessibilité de la station de métro Saint-Charles à Marseille, sur un montant subventionnable de 28 000 000 €HT,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et sa régie, la RTM, la convention annexée au rapport définissant les modalités de participation financière du Département,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**